

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13. Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+---+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.02.69.69

Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Pour recevoir le Post' Hier au format numérique (PDF), je fais parvenir mes coordonnées à : retraites.cgtposte13@hotmail.fr

NOM..... Prénom..... @Mail



C'était

35ème Congrès CGT Fapt



J'y étais
et j'en rends
compte!



MAGIQUE !

Pour reprendre un terme footballistique qui résonne dans une enceinte sportive autre que le Stade Vélodrome, est-ce justement la proximité de ce lieu magique qui a fait que notre 35ème congrès qui s'est déroulé du 23 au 27 mars au Parc Chanot fut ... MAGIQUE !

Magique car comment expliquer le dévouement, la célérité, la disponibilité (et j'en passe pour ne pas passer pour le cire-pompe de service !) de toute l'équipe (encore un terme sportif) qui s'est activée sans relâche autour des 339 délégués présents (dont 29 retraités) pour leur facilité la tâche et veiller à leur confort !

Magique comme un rapport d'ouverture qui, s'il fut un peu long, brossa avec précision et justesse les contours d'une FAPT « présente, offensive et dérangeante » dans la grisaille du climat postal actuel.

Magique car c'est un projet de résolution largement amendé

(1041 amendements examinés) qui fut adopté par près de 84% (les esprits chagrins et « démocratiques ? », diront qu'il le fut à 54% en incluant abstentions et votes contre) après plus de 300 interventions (heureusement limitées à 3') dans la salle.

Magique encore par l'écoute de l'Autre, de l'autre discours comme de l'autre approche, sans concession mais sans animosité, des contributions franches et fraternelles quoi !

C'est pas Magique mais Philippe Martinez (le nouveau Secrétaire Général de la CGT, qui après une visite dans tous les stands à l'extérieur de la salle du Congrès (visite fort appréciée nous dit-on) est monté à la tribune du Congrès pour fustiger le coût de Capital et donner raison à celles et ceux qui aujourd'hui résistent, ne lâchent rien tout en étant force de propositions novatrices (les 32h par exemple) Magique la Fraternité intergénérationnelle internationale et interdépartementale

mentale qui a su traverser les diverses interventions

Magique les soirées proposées par le la FAPT 13 : la prestation de quartier nord fut autant apprécié des « étrangers » que par les Cacous du 13 mais c'est entre les tables du Repas Fraternel (à ce qu'on m'a raconté, une mauvaise migraine m'a empêché d'y assister) que cette Fraternité s'est le mieuxdéchainée !

Magique et magnifique les Jeunes CGT racontant leur colère, leur rêve, leur succès et fièrement les 6 adhésions réalisées à cette occasion

Magnifiques furent les discours prononcés pour le Salut aux Anciens qui quittent la CE et la passation de pouvoir entre Colette DUYNLAEGER, appelée à de nouvelles tâches au niveau Confédéral et notre nouveau Secrétaire Général Christian MATHOREL (de France Télécoms/Orange)

Vous l'avez compris, le Magique c'est quand même à nous de le construire, de l'imposer même à ce Gouvernement qui, malgré la gifle reçue aux départementales, promet de continuer une politique austéraitaire qui conduit notre pays sur le même chemin que la Grèce, le Portugal, l'Espagne...

Vous pourrez voir des vidéos de cet événement en allant sur le site des retraites de La Poste

<http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Dépendance : La loi que l'on attendait depuis 2010 a été repoussée

aux calendes grecques. Histoire d'une colère qui monte chez les personnes âgées

Attendue depuis la canicule meurtrière de 2003, cette étape de la réforme de la dépendance a été encore une fois repoussée par le gouvernement jusqu'à la fin de 2016. C'est une véritable insulte aux personnes âgées dépendantes. Encore un coup dur pour les personnes âgées. Pourtant, la secrétaire d'État en charge des personnes âgées, Laurence Rossignol, avait prématurément assuré il y a quelques semaines que le texte serait « définitivement entré en vigueur ».

Ce projet de loi devait être financé par les 650 millions d'euros par an provenant de la Casa (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie), une taxe instaurée en 2013 sur les pensions des retraités imposables. Sa mesure phare, qui devait coûter 375 millions d'euros par an, consistait en une revalorisation de l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA), qui aurait couvert une partie des dépenses d'aide à domicile de près de 700 000 personnes âgées.

Le texte prévoyait par ailleurs de consacrer 140 millions d'euros par an à diverses mesures de prévention de la perte d'autonomie, comme l'octroi d'aides financières pour l'installation à domicile de

dispositifs de télé-assistance et domotique. Il instaurait une « aide au répit » pouvant aller jusqu'à 500 euros par an, pour permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche dépendant de s'absenter quelques jours. De très belles paroles !

Le magot de la "dépendance" aux assureurs ?



Vers la privatisation générale

Globalement bien accueillie par les acteurs du secteur, cette intention avait cependant été critiquée pour ses « ambitions modestes ».

Maintenant tout est reporté pour fait de crise... Les promesses d'améliorations sociales, sans la pression des luttes, n'engagent que ceux qui y croient.

Comment s'explique cette nouvelle reculade ? Peut-être, en partie, par l'absence de lobbying de la part d'une population âgée en difficulté ou dépendante qui ne descend pas

facilement sur la place publique pour protester. Mais allons au-delà. Il y a derrière tout ce débat une question de gros sous car la dépendance apparaît de plus en plus comme un « marché convoité ». Les arrière-pensées spéculatives sont convergentes : faire payer les retraités, pressurer les départements, casser le service public puis faire appel aux fonds d'investissement.

Pour des raisons budgétaires, la réforme devait se faire en deux temps : d'abord les aides au maintien à domicile, puis « dans la seconde partie du quinquennat » un autre projet de loi visant à rendre les maisons de retraite plus accessibles.

Depuis, le gouvernement a annoncé qu'il n'avait « pas les marges budgétaires ».

En fait cette reculade n'a pour seul but que de permettre, en coulisse, à toute une frange financière, flairant la bonne affaire, de mettre en place de subtils montages financiers. En particulier avec les réseaux de maisons de retraites médicalement assistées

A suivre avec vigilance car comme disait un humoriste célèbre « en chaque homme il y a une personne âgée qui sommeille » ! Elle a intérêt à ne dormir que d'un

Oui au tiers-payant.

Non à la loi Santé qui attaque l'hôpital public.

Nous pensons que le principe du tiers-payant permettant de ne pas faire l'avance des frais est une avancée, et cela d'autant plus, dans un contexte où une part grandissante de nos camarades retraités hésitent, voire même

renonce une consultation ou un achat en relation avec la santé. aux soins pour des raisons économiques. la pratique du tiers payant aurait pu leur éviter de reporter ou renoncer à ces soins

Le tiers-payant pour tous, assuré par la caisse d'assurance maladie, solidaire et universelle ouvrant les droits aux remboursements à 100% des prescriptions à toute notre préférence. Le niveau des restes à charge demeure

préoccupant et constitue un vrai obstacle à l'accès aux soins et à la santé.

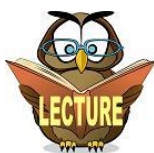
Au nom de l'accès aux soins, de la lutte contre les inégalités, la boîte de Pandore ouverte par Marisol Touraine profitera essentiellement aux assurances complémentaires de santé privées, et demain aux « surcomplémentaires ».

Celles-ci, beaucoup plus discrètes que certains syndicats de « médecins libéraux », se sont empressées d'offrir leurs services pour « régler les problèmes techniques » toujours récurrents à tout processus de généralisation, mettant ainsi leur mainmise sur le système de soins et son financement.

Par ailleurs ce débat est l'arbre qui cache la forêt : la loi de santé, outil de mise en œuvre du pacte de responsabilité, est une attaque sans précédent contre les hôpitaux publics, le concept de service public hospitalier, et cela sous l'égide des Agences régionales de santé renforcées dans leurs missions et moyens.

C'est cela qui nourrit notre NON à la loi Santé !





Des siècles et des siècles de lutte pour la sécurité sociale

Face aux manipulateurs de l'histoire, il faut dire et sans cesse répéter que la sécurité sociale n'est pas tombée du ciel ni des patrons (qui la cassent) et qu'elle fut l'objet d'une longue bataille pour la dignité humaine de plus de 20 siècles.

Elle passe d'abord par la volonté du peuple de se dégager de la charité pour aller vers la solidarité, traverse toute la lutte des corporations pour le droit à la santé, s'enrichit sous la révolution française notamment par ce fabuleux article de la déclaration des droits de l'homme des sans culottes de 1793 qui institue le droit à la santé



par Michel Etiévent
éditeur : La ravoire

en ces termes: " Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux soit en leur accordant un travail soit en leur donnant des moyens d'existence au cas où ils sont dans l'incapacité de travailler". .

Elle sera ensuite l'objet d'un long combat au 19eme siècle à travers les mutuelles, les conquis de la Commune, la bataille des chambres syndicales, des syndicats et des Bourses du Travail CGT et se traduira par les premières avancées des assurances sociales imposées par le peuple en 1928 et 1930.

Mais il faudra attendre le Conseil National de la Résistance en 1944 et 1945 et des hommes comme Ambroise Croizat et tout un peuple (la CGT et le PCF en avant garde) pour pousser à son achèvement cette longue lutte en instaurant pour tous l'une des plus belles conquêtes de la dignité:

LA SECURITE SOCIALE !!!

On vit plus longtemps, pas pour travailler plus longtemps !

S'il est vrai que l'espérance de vie a augmenté, grâce à la retraite à 60 ans et à la réduction du temps de travail, l'espérance de vie en bonne santé, elle, diminue. On peut imaginer les dégâts d'un recul à



65 ans, voire 69 ans, de l'âge de la retraite, comme le réclame le

MEDEF.

L'argument est d'autant plus faux qu'avec un taux de chômage de 10%, les employeurs préfèrent embaucher des jeunes moins payés que de garder des seniors qui ont

des salaires beaucoup plus élevés. Les régimes ARRCO et AGIRC font d'ailleurs le constat que 56 % des salariés ne sont plus en emploi dans le privé lorsqu'ils liquident leurs pensions (Etude n°2014-110)

Que deviendront-ils : chômeurs à la charge de Pôle emploi ou indigents à la charge de leur famille



La **Commission « SOCIAL » de la Section des Retraites CGT de la Poste a besoin de vous !**

Vous avez dernièrement reçu la « Base de réflexion » mis en débat par cette Commission.

Nous pensons que tu as peut être d'autres idées et revendications en tête. Fais-nous le savoir !

*Dans le cadre d'une **Journée Nationale d'Action des Retraités de la FAPT, le jeudi 4 juin 2015** nous te proposons d'accompagner une délégation qui va demander à être reçue par la*

**Direction Régionale de la Poste des B du R
19 rue Henri Barbusse 13001 Marseille.**

Pour remettre ces Revendications, nous avons besoin de l'aide et du soutien de toutes et tous.

Et pour être certain de ne pas rater cette initiative, nous établissons une liste d'inscription

**Je signe et je m'engage
JE SERAI PRESENT LE 4 JUIN**

Je téléphone ou/et je retourne le bon ci-joint

NOM

Prénom

Signature

Tel. 06.09.43.73.33 ou 06.83.18.55.88

Pour mon pouvoir d'achat, pour la prise en compte par La Poste d'une part de ma cotisation Mutuelle (comme pour les actifs)

L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE

de la Fédération CGT-Fapt a été créé en 1998 pour faire connaître son histoire et celle des luttes sociales aux PTT.

Vous pouvez rejoindre l'Association pour participer à cette aventure. et vous abonner au journal trimestriel **« Le Relais »**, qui rend compte des activités et publie des articles sur

l'Histoire Sociale.



Le médecin m'a dit ... que je souffrais d'un urticaire socialiste très avancé. En cause, le blocage de ma pension !

DES MILLIONS D'ANDREAS
LUBITZ EN FRANCE



Notre site à consulter

Ce que vous ne trouvez pas dans ce numéro, se trouve - peut être - sur l



Le Complément numérique du
Post'Hier !

RETRAITABLES et PRE-RETRAITABLES :

Pour un droit au TPAS pour les agents bénéficiant du Service Actif

La Poste déploie depuis plusieurs années des dispositifs de pré-retraites, le dernier en date s'appelant TPAS. L'employeur veut se débarrasser de ses « vieux », jugés peu rentables.

Or, un agent qui prend un TPAS à 56 ans continue de cotiser et d'avancer dans l'échelle indiciaire jusqu'à l'âge légal de départ, ce qui lui évite une décote insoutenable, surtout que La Poste lui verse une prime plus ou moins conséquente pour pallier la dévalorisation de sa pension.

Mais le même collègue, aussi âgé et fatigué, mais qui a le service actif est totalement lésé. Une majorité n'a pas accès au TPAS puisqu'il peut déjà faire valoir ses droits à la retraite, une minorité garde un droit au TPAS mais dans des conditions tellement défavorables qu'il en devient inutilisable. pour

Actuellement, pour la majorité des agents en service actif, il devient plus intéressant d'abandonner son service actif, de redevenir sédentaire et de prendre un TPAS. Un comble !

Il faut que les mesures de fin de carrière pour les services sédentaires soient adaptées aux agents en service actif afin qu'ils bénéficient d'un équivalent en temps de dispense d'activité et de primes, ce qui passe par la possibilité d'accéder à ces mesures et/ou à des mesures spécifiques, même si l'âge de liquidation prévu par le service actif est atteint.

On s'informe, on débat, on agit...

- Compte rendu du congrès FAPT
- ...de la Commission Social du 7 avril
- Actions : 9 avril ...et 4 juin ?
- Quelle activité syndicale pour les Retraités ?
- Bilan de notre initiative en direction des syndiqués et futurs retraités.
- Divers...



Pour des raisons évidentes d'organisation, nous avons besoin de connaître le nombre de participants au repas :

TELEPHONEZ au 06.09.43.73.33 ou au 06.83.18.55.88

